



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2018, VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AUX FINS DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENIELLE R-1 382 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-1 352.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, a adopté le projet de règlement numéro 14-2018, visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91, aux fins de créer la zone résidentielle R-1 382 à même une partie de la zone R-1 352.

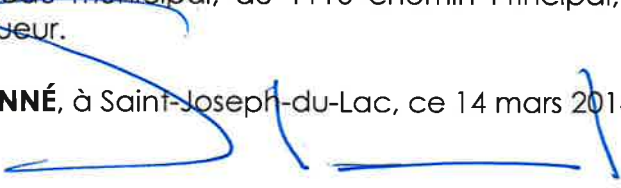
La zone R-1 352 est située au nord-ouest du chemin d'Oka et au sud-ouest de la rue Lucien-Giguère. Elle comprend l'immeuble situé au 153-155 rue Joannie, les immeubles situés au 117 à 154 rue Proulx, les immeubles situés au 154 à 161 rue Pierre-Luc, les immeubles situés au 152 à 160 rue Catherine et les immeubles identifiés par le numéro de lot 2 128 303, 2 128 304, 2 128 450, 2 128 568, 2 128 952, 2 128 953, 2 128 954, 2 128 955, 2 128 956, 2 129 063, 2 129 066, 2 680 502, 2 680 503, 2 680 504, 2 680 505, 5 703 934, 5 703 935, 5 703 936 et 5 703 937.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 3 avril 2018 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 14 mars 2018.


Stéphane Giguère
Directeur général